

Cote du document: EB 2017/120/R.7/Corr.1
Point de l'ordre du jour: 7
Date: 14 mars 2017
Distribution: Publique
Original: Anglais

F



Investir dans les populations rurales

Porter le Système de gestion des résultats et de l'impact (SYGRI) à l'étape suivante

Rectificatif

Note pour les représentants au Conseil d'administration

Responsables:

Questions techniques:

Paul Winters
Responsable du Département
de la stratégie et des savoirs
et Directeur de la Division Recherche
et évaluation de l'impact
téléphone: +39 06 5459 2189
courriel: p.winters@ifad.org

Lisandro Martin
Chef de l'Unité de la programmation et de
l'efficacité opérationnelles
Département gestion des programmes
téléphone: +39 06 5459 2388
courriel: lisandro.martin@ifad.org

Sylvie Marzin
Conseillère principale de portefeuille
Division Afrique de l'Ouest et du Centre
Département gestion des programmes
téléphone: +39 06 5459 2337
courriel: s.marzin@ifad.org

Hisham Zehni
Spécialiste supérieur de la gestion des résultats
Unité de la programmation et de l'efficacité
opérationnelles
Département gestion des programmes
téléphone: +39 06 5459 2183
courriel: h.zehni@ifad.org

Transmission des documents:

William Skinner
Chef du Bureau des organes directeurs
téléphone: +39 06 5459 2974
courriel: gb_office@ifad.org

Conseil d'administration — Cent vingtième session
Rome, 10-11 avril 2017

Pour: Examen

Porter le Système de gestion des résultats et de l'impact (SYGRI) à l'étape suivante

Rectificatif

L'attention du Conseil d'administration est appelée sur les rectifications ci-après à apporter au document "Porter le Système de gestion des résultats et de l'impact (SYGRI) à l'étape suivante" (EB 2017/120/R.7). Pour plus de clarté, les modifications apportées au texte apparaissent en caractères gras et le texte barré correspond aux suppressions.

Pages 1 et 2, paragraphe 5

La dernière phrase est modifiée comme suit:

"Guidé par le Cadre stratégique du FIDA 2016-2025, le groupe de travail a commencé par recenser les engagements existants (reconstitutions des ressources du FIDA, Programme d'adaptation de l'agriculture paysanne [ASAP], Cadre de mesure des résultats [CMR], etc.) et les exigences découlant des politiques en vigueur (égalité des sexes, peuples autochtones, prise en compte systématique des questions climatiques, etc.) afin d'établir une liste préliminaire d'indicateurs de base relatifs aux produits et aux effets directs."

Page 14, tableau 2, légende du tableau

La légende en bas du tableau est modifiée comme suit:

"C ~~Indicateurs ASAP pertinents~~. Indicateurs obligatoires pour les projets incluant des investissements spécifiques sur les problématiques liées au changement climatique (y compris tous les projets avec un cofinancement ASAP)."

Page 21, annexe I, indicateur d'effet direct 1.2.3

Le tableau est modifié comme suit:

<i>Dimensions de ventilation</i>	<ul style="list-style-type: none"> - Sexe - Les jeunes - Peuples autochtones - Ménages dirigés par une femme - Programme d'adaptation de l'agriculture paysanne
<i>Commentaire</i>	Nouvel indicateur. Indicateur obligatoire pour les projets incluant des investissements spécifiques sur les problématiques liées au changement climatique (y compris tous les projets avec un cofinancement ASAP)

Page 32, annexe III, indicateur de produit 3.1.1

Le tableau est modifié comme suit:

<i>Commentaire</i>	SYGRI – indicateur actuel 1.6.11 modifié; indicateur lié au climat particulièrement pertinent pour les projets ayant des objectifs de gestion des risques liés au climat indicateur obligatoire pour les projets incluant des investissements spécifiques sur les problématiques liées au changement climatique (y compris tous les projets avec un cofinancement ASAP)
--------------------	---

Page 33, annexe III, indicateur de produit 3.1.2

Le tableau est modifié comme suit:

<i>Dimensions de ventilation</i>	<ul style="list-style-type: none"> - Sexe - Les jeunes - Peuples autochtones - ASAP
<i>Commentaire</i>	SYGRI – indicateur actuel 1.1.15 modifié; indicateur lié au climat particulièrement pertinent pour les projets ayant des objectifs de gestion des risques liés au climat indicateur obligatoire pour les projets incluant des investissements spécifiques sur les problématiques liées au changement climatique (y compris tous les projets avec un cofinancement ASAP)

Pages 33 et 34, annexe III, indicateur de produit 3.1.3

Le tableau est modifié comme suit:

<i>Dimensions de ventilation</i>	<ul style="list-style-type: none"> - Sexe - Les jeunes - Peuples autochtones - ASAP
<i>Commentaire</i>	SYGRI – indicateur actuel 1.1.18 modifié; indicateur lié au climat particulièrement pertinent pour les projets ayant des objectifs de gestion des risques liés au climat indicateur obligatoire pour les projets incluant des investissements spécifiques sur les problématiques liées au changement climatique (y compris tous les projets avec un cofinancement ASAP)

Page 34, annexe III, indicateur de produit 3.1.4

Le tableau est modifié comme suit:

<i>Dimensions de ventilation</i>	ASAP
<i>Commentaire</i>	SYGRI – indicateur actuel 1.1.17 modifié; indicateur lié au climat particulièrement pertinent pour les projets ayant des objectifs de gestion des risques liés au climat indicateur obligatoire pour les projets incluant des investissements spécifiques sur les problématiques liées au changement climatique (y compris tous les projets avec un cofinancement ASAP)

Page 35, annexe III, indicateur d'effet direct 3.2.1

Le tableau est modifié comme suit:

<i>Commentaire</i>	SYGRI – indicateur actuel 2.1.9; indicateur lié au climat particulièrement pertinent pour les projets ayant des objectifs de gestion des risques liés au climat. indicateur obligatoire pour les projets incluant des investissements spécifiques sur les problématiques liées au changement climatique (y compris tous les projets avec un cofinancement ASAP)
--------------------	---

Page 35, annexe III, indicateur d'effet direct 3.2.2

Le tableau est modifié comme suit:

<i>Commentaire</i>	SYGRI – indicateur 1.8.6 modifié; indicateur lié au climat particulièrement pertinent pour les projets ayant des objectifs de gestion des risques liés au climat indicateur obligatoire pour les projets incluant des investissements spécifiques sur les problématiques liées au changement climatique (y compris tous les projets avec un cofinancement ASAP)
--------------------	---

Page 36, annexe IV, portée 1

Le tableau est modifié comme suit:

<i>Dimensions de ventilation</i>	<ul style="list-style-type: none"> - Sexe - Ménages dirigés par une femme - Les jeunes - Peuples autochtones - Ménages ASAP (c'est à dire les ménages touchés par le biais des projets ASAP): dans tous les projets cofinancés par l'ASAP, l'indicateur de portée devra obligatoirement rechercher le nombre de membres des ménages de petits exploitants pauvres ayant reçu un appui pour faire face aux effets du changement climatique. membres des ménages de petits exploitants pauvres ayant reçu un appui pour faire face aux effets du changement climatique
----------------------------------	---